

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup>. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup>. — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été					
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » » matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS		
5 » 10 » soir.	1 » 10 » soir.	8 h. 49 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	8 h. 23 <sup>m</sup> matin.	10 h. 40 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	1 h. 8 <sup>m</sup> matin.		
10 » » »	5 » 40 » »	2 » 51 <sup>m</sup> soir.	3 » 56 <sup>m</sup> soir.	4 » 22 <sup>m</sup> soir.	5 » 51 <sup>m</sup> soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »		
		7 » 34 <sup>m</sup> »	8 » 46 <sup>m</sup> »	9 » 28 <sup>m</sup> »	10 » 55 <sup>m</sup> »	* * * * *	2 » 48 <sup>m</sup> soir.		
Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15 <sup>m</sup> matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56 <sup>m</sup> soir.)				Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33 <sup>m</sup> matin.					

**AVIS**  
L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 9 Novembre.

### La renaissance du mélodrame.

S'il existait de par le monde réactionnaire quelque Horon ou quelque Topinambon qui pût prétendre encore que la liberté de la tribune n'est pas complète en France, les dernières séances de la Chambre l'édifieraient complètement. Il est impossible de parler plus longuement et de moins traiter son sujet que ne l'a fait M. Paul de Cassagnac. Son discours occupe ce matin 54 colonnes du *Journal officiel*.

Il a été écouté patiemment, sans murmures par la majorité de la Chambre. Et cependant Dieu sait combien l'orateur s'est donné de mal pour jeter ses collègues hors des gonds. Injures, provocations, rien n'a pu forcer la majorité intolérante à sortir de son indifférence que quelque peu dédaigneuse. Cela tient à un fait très-simple. M. de Cassagnac est bien connu maintenant, ses attaques, ses ripostes, ses parades et ses feintes sont étiquetées, classées dans les annales parlementaires. Elles n'étonnent personne. On demande parfois : « Qu'à-t-il dit ? » Et l'interlocuteur répond : « Ce n'est rien. »

Oui, pendant longues heures nous dûmes subir la monotonie de cet étonnant discours, où, sans trêve, se succèdent les injures, les personnalités, les attaques au président de la République, aux députés de la gauche, à tout ce qui touche au gouvernement légal ou aux plus simples convenances parlementaires. L'effet produit par M. de Cassagnac est très-curieux. Ceux qu'il insulte baillent.

Quant à nous, il nous semblait que nous assistions à l'exhumation de quelque antique du boulevard du Crime. Dans tout vieux mélodrame, un tyran barbare et souillé de tous les vices poursuit une héroïne chaste et douée de toutes les vertus.

Dans le discours de M. de Cassagnac, le tyran barbare, c'est le gouvernement républicain. La jeune fille chaste et douée de toutes les vertus, c'est l'Empire.

Et M. de Cassagnac s'escrime contre le tyran. Il défend la jeune vierge. Tuidieu ! messeigneurs, quels coups d'épée ! Si l'on en donne de semblables, c'est dans *Victor, ou l'Enfant de la forêt*, à moins que ce ne soit dans *Celina, ou l'Enfant du mystère*. Et le public de s'étonner. O Pixérécourt ! O Caignez ! O Cuvellier de Trye, comme vos ombres ont dû frémir de joie ! Comme vous avez dû être heureux en écoutant cette pièce à grand spectacle : *Élection du Gers, ou la Renaissance du mélodrame !*

Avec cela des postures de beau ténébreux, des effets de creux, des imprécations tragiques, des cris de haine qui nous rappelaient *Lucie de Lamermoor*. On aurait dit à chaque instant que M. de Cassagnac allait entonner le grand air :

Souviens-toi qu'en ce domaine,  
D'où me chasse encor ta haine,

En seigneur j'ai commandé,  
En seigneur (bis) j'ai commandé.  
Ou celui-ci :  
Choisis une tombe à ton gré...

Une lutte à mort est, en effet, engagée entre M. de Cassagnac et la République. Il le déclare, il le proclame. Ceci tuera cela. Et M. de Cassagnac ramènera la vierge Empire. Tout cela fait bien au compte rendu officiel. Mais il ne manque au bas du document que cette chose, de peu d'importance il est vrai : la signature de huit millions de citoyens libres.

(La France.) Paul FOUCHER.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 novembre.

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. Allain Targé dépose sur le bureau de la Chambre son rapport sur l'élection de M. de Mun ; le rapport conclut à l'invalidation.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'élection de M. Paul de Cassagnac.

M. de Cassagnac déclare n'avoir rien à ajouter à ce qu'il a dit avant-hier, tout en se réservant de répondre aux accusations que la commission d'enquête pourrait porter contre lui.

M. Margaine dit que les comptes de la commission d'enquête dont on a parlé, seront apportés en temps utile à la tribune.

M. Margaine ajoute que l'indemnité qui a été payée à certains membres de l'Assemblée nationale l'a été par décision spéciale du bureau.

M. Plessier demande qu'on ne s'arrête pas aux incidents.

M. Paul de Cassagnac répond que l'orateur est sans doute pour les exécutions rapides à huis clos.

M. Crozet-Fourneyron, rapporteur, prend la parole. Il n'a pas à examiner dit-il, M. Paul de Cassagnac comme journaliste, guerrier et homme politique, il se bornera à parler du député ou plutôt du candidat de Condom.

M. de Cassagnac proteste.

M. Grévy. — Vous avez adressé, monsieur, bien d'autres qualifications à vos collègues.

M. Crozet-Fourneyron explique comment la commission d'enquête s'est trouvée saisie de l'élection. On a alors formé une sous-commission composée de MM. Floquet, Spuller et Crozet-Fourneyron. Cette sous-commission a siégé dans tous les chefs-lieux d'arrondissement et dans quelques chefs-lieux de canton.

L'orateur explique que M. de Cassagnac a dit de la commission qu'elle avait agi ténébreusement, et, d'autre part, qu'elle s'était fait partout précéder de la pompe officielle.

La commission a agi à ciel ouvert en prévenant les populations des heures de ses séances.

Dans le Gers, on a exagéré les égards dus aux témoins.

Abordons la série des faits délictueux et commençons par la candidature officielle.

M. Granier de Cassagnac a dit qu'il avait été candidat officiel, mais pour ne pas humilier ses amis. Eh bien, voici le placard de la préfecture du Gers qui recommande chaudement M. Paul de Cassagnac « seul candidat du gouvernement ».

Il en est donné lecture.

M. le Provost de Launay dit que M. de Cassagnac était étranger à cette distribution.

M. Crozet-Fourneyron parle ensuite des tournées électorales du préfet et du sous-préfet. Le chapitre des révocations est assez curieux. Le chef de service a écrit une lettre prouvant qu'il n'a pas été consulté sur les changements d'instituteurs.

D'autres dépositions prouvent que des agents ont été menacés de révocation s'ils ne votaient pas pour M. de Cassagnac.

La distribution des bulletins et du portrait du candidat a été faite par les agents de l'administration et les gendarmes.

Il est donné lecture d'un certain nombre de dépositions.

Les maires ont distribué de leur propre main des bulletins.

M. Paul de Cassagnac. — Je n'accepte pas vos calomnies. — Je n'accepte pas vos calomnies.

M. Floquet. — Nous verrons qui a menti, de vous, monsieur de Cassagnac, ou de nous.

M. Paul de Cassagnac. — C'est M. Girerd qui invente des pièces !

M. Grévy. — Je rappelle de nouveau à M. de Cassagnac que les expressions dont il se sert sont profondément inconvenantes et absolument déplacées.

M. Crozet-Fourneyron continue et cite des dépositions qui montrent que des citoyens menacés par des gendarmes n'ont pas osé aller voter.

M. de Cassagnac a dit qu'on lui avait attribué un propos « bête ». Il aurait dit que la Chambre serait « flanquée à la porte ». C'était une bêtise suivant le député du Gers.

Eh bien, voici les dépositions qui constatent que ce propos a été entendu de plusieurs personnes.

Un grand nombre de témoignages signés sont lus.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que M. Paul de Cassagnac s'excusait alors auprès des dames, comme avant-hier, des expressions dont il devait se servir !

Le sous-préfet a tenu, de son côté, devant les électeurs un discours dans lequel il disait que, si on ne votait pas pour « l'ami intime », le « seul ami » du maréchal, celui-ci « flanquerait » la Chambre à la porte.

M. Paul de Cassagnac s'écrie qu'on a parlé de corruption, il faudrait prouver ; il n'accepte pas cette accusation.

M. Crozet-Fourneyron répond : Vous insistez, je veux bien.

Il est donné lecture d'une pièce constatant qu'un électeur a refusé de l'argent.

D'autres pièces démontrent que M. de Cassagnac a promis dans plusieurs communes de l'argent, pour les chemins vicinaux.

On aborde ensuite la question des poursuites des journaux et de l'enlèvement systématique des affiches des candidats par les soins de l'administration.

M. de Cassagnac a parlé de la partie démagogique du corps électoral...

M. Paul de Cassagnac s'écrie : Des réfractaires comme vous !

M. Grévy rappelle à l'ordre M. de Cassagnac.

M. de Cassagnac soutient que c'est son droit de s'exprimer ainsi.

M. Crozet-Fourneyron parle ensuite en opposition aux déclarations de M. de Cassagnac dans le Gers, des discours prononcés à Belleville par lui.

Un incident tumultueux s'ensuit et des échanges d'apostrophes ont lieu entre MM. Rouher et Martin Nadaud.

Sur une observation de M. Grévy, M. Crozet-Fourneyron renonce à parler du manifeste de M. Paul de Cassagnac à Belleville.

M. Crozet-Fourneyron donne lecture d'une lettre ordonnant au préfet du Gers de nommer un instituteur révoqué qui lui assurera 40 voix. Cette lettre est signée : « Paul de Cassagnac ».

(La rage de M. Paul de Cassagnac est à son comble.)

L'orage grandit.

La droite entière prétend que la lettre est un faux.

M. Paul de Cassagnac demande qui est le signataire.

M. Crozet-Fourneyron. — Vous, monsieur.

M. Paul de Cassagnac. — Je nie cette lettre.

M. Crozet-Fourneyron. — J'affirme moi, que j'ai eu cette lettre sous mes yeux, monsieur de Cassagnac !

M. Jolibois. — Vous commettez un faux !

M. Crozet-Fourneyron termine son discours, ne pouvant dominer le tumulte.

Il rappelle seulement que la commission d'enquête a rapporté du Gers la conviction que la candidature de M. de Cassagnac avait été soutenue plus que toute autre par les procédés de la candidature officielle. La validation n'est pas possible.

M. Jolibois monte à la tribune pour un rappel au règlement.

Les principes ont été violés, dit-il. L'orateur n'avait pas le droit d'interpeller M. de Cassagnac en lui disant : Etes-vous, oui ou non, le signataire de cette lettre ? Cette lettre a dû être volée.

M. Jolibois dit que M. Grévy essaye d'envenimer le débat.

M. Crozet-Fourneyron remonte à la tribune. La pièce dit-il n'a pas été volée.

Il n'y a ni vol, ni faux. C'est une pièce publique, restée à la préfecture où elle est encore et que j'affirme, encore une fois, avoir lue de mes propres yeux.

M. de Cassagnac monte à la tribune.

Il ne répond pas à la lettre ; il ne vient pas défendre son élection, le rapporteur s'en est chargé.

Il a pour lui sa conscience.

Ce réquisitoire fera rire ses électeurs ; en l'invalidant, on invalidera dans l'opinion M. Crozet-Fourneyron.

Il répondra à M. Margaine, pour que l'*Officiel* ne maintienne pas ses affirmations. Qu'a fait la commission d'enquête de mon argent, de notre argent...

M. Allain Targé. — Nous n'avons pas l'habitude des fonds secrets !

M. Paul de Cassagnac. — J'ai le droit de demander qui mange l'argent.

M. Perrin. — Monsieur, puisque vous êtes résolu à ne pas provoquer ou à ne pas répondre aux provocations, veuillez cesser incessamment ces injures.

M. Grévy rappelle à l'orateur que cette question n'a rien à voir dans le débat.

M. de Cassagnac demandera à M. Perrin quel argent il a touché comme commissaire de M. Gambetta.

M. Perrin défend formellement à M. de Cassagnac de l'interpeller ; si c'est une provocation, il y donnera suite en dehors de cette enceinte.

M. de Cassagnac essaie de détourner l'incident.

M. Perrin somme M. de Cassagnac de dire oui ou non s'il entend l'injurier.

M. de Cassagnac dit que non et s'adresse au président.

Le président donne tort à M. de Cassagnac.

M. Paul de Cassagnac parle ensuite de son rôle militaire comme soldat. Il accuse M. Crozet-Fourneyron de n'avoir pas fait son devoir en ne servant pas pendant la guerre.

L'orateur va maintenant parler des faits qu'on lui reproche.

On a fait défiler comme témoins des jardiniers, des vétérinaires.

Des dépositions de la commission d'enquête ont été faites par des hommes aux mines insonnées.

On a donné une prime à la lâcheté de la délation.

Il lit une seconde fois l'un des Messages du maréchal.

J'avais donc le droit, s'écrie-t-il, de dire à mes fonctionnaires de soutenir cette politique.

On m'invalide pour l'avoir soutenue quand on n'ose pas invalider plus haut.

Il accuse encore la Chambre de n'avoir rien fait de son programme depuis qu'elle est là.

On pratique déjà contre lui la candidature officielle dans le Gers.

La Chambre, qui sait forcer les tiroirs...  
Le président l'invite à rentrer dans la ques-

tion. M. Paul de Cassagnac, à propos de la lettre citée, avoue qu'il l'a écrite, ne sût-ce que pour prouver plus tard qu'on savait forger les tiroirs.

L'orateur se vante d'avoir écrit cette lettre. Il a bien fait de l'écrire. Il ne voit pas pourquoi on incrimine cette lettre. La droite est accablée.

M. Paul de Cassagnac parle ensuite du préfet du Gers qui est « l'esclave » des républicains du département.

Il prétend que les facteurs portent des imprimés aux délégués sénatoriaux.

M. Monod a eu de l'avancement pour avoir oublié des numéros au tirage au sort.

On fait de la candidature officielle à fond de train.

Le maréchal a encore la signature, mais la gauche tient le porte-plume.

On me reproche de ne pas être parlementaire, mais est-ce que par hasard vous l'êtes parlementaires ?

Il n'y a aucune équité ici, puisque la commission d'enquête est composée de ses ennemis politiques.

Est-ce que le président de la commission du budget ne fait pas la hausse et la baisse à la Bourse ?

M. Grévy invite l'orateur à retirer ses expressions.

M. de Cassagnac les retire, mais fait remarquer que la Bourse a monté de 4 fr. 50.

M. le président dit que les allégations de M. de Cassagnac ne sont pas loyales.

M. de Cassagnac dit qu'il ne continuera pas, mais qu'il garde sa conviction.

Il rappelle les paroles d'apaisement prononcées par les membres du gouvernement; il demande comment les actes ne répondent pas aux paroles.

Il dit qu'il eût été logique de proscrire, en masse les députés conservateurs; mais qu'aujourd'hui, après quatorze mois, on ne comprend pas ces haines violentes qui privent les députés de leur mandat et de leur argent.

M. Raspail dit que c'est par l'argent qu'on tient les bonapartistes.

M. Paul de Cassagnac répond qu'il ne relèvera pas cette expression parlant d'un homme infirme.

M. Paul de Cassagnac est rappelé à l'ordre.

M. Paul de Cassagnac ajoute qu'au lieu de suivre la conduite politique de la majorité, qui a coupé la France en deux par ses violences, — ce qui permet de dire qu'elle occupe le pays, comme d'autres occupent la Pologne et la Bosnie, — on prépare la voie aux représailles. Heureusement la droite n'y aura pas recours. Quel que soit le gouvernement qui succèdera à la République, il respectera mieux le suffrage universel. La République n'a jamais pris naissance que dans une émeute et sur les barricades.

Le président invite l'orateur à respecter le gouvernement établi par la Constitution.

M. de Cassagnac reconnaît qu'en invalidant, la majorité suivra ses instincts révolutionnaires. La vraie République arrive avec un président vraiment républicain. Elle bouleversera tout, elle touchera à l'armée pour achever de la dissoudre. Ce jour là l'union conservatrice se refera; la France se rejetera dans n'importe quelle monarchie, car la République sera ce qui divisera le moins les conservateurs, parce qu'elle les dégoutera plus. (V applaudissements à droite.)

M. Paul de Cassagnac dit en terminant que le but de l'invalidation est de frapper ceux qui gênent la République; mais les électeurs de Condom sont prêts à relever le défi de la commission d'enquête de la Chambre.

M. Floquet répond. Il proteste contre l'assertion de M. Paul de Cassagnac que la Chambre et la commission d'enquête aient pour lui des sentiments de haine. Il défend la commission contre le reproche des retards qui sont dus à la demande faite par M. de Cassagnac lui-même d'ajourner la discussion.

M. Paul de Cassagnac répond que cela n'est pas vrai.

M. Paul de Cassagnac est rappelé à l'ordre.

M. Floquet signale notamment l'action administrative s'exerçant en faveur de la candidature de M. Paul de Cassagnac. M. Floquet constate qu'une contre-enquête n'ayant pas eu lieu, les faits restent acquis. Un seul suffirait pour entraîner l'invalidation : c'est celui des poursuites intentées à la veille de l'élection. L'orateur relève ensuite les faits qui établissent la candidature officielle. Etablissement ensuite un parallèle avec M. Paul de Cassagnac, il dit que la majorité dissoute et persécutée, qui est revenue victorieuse, n'a jamais prononcé contre le maréchal une parole qu'elle eût à regretter. Il ajoute que l'histoire remerciera le maréchal d'avoir préféré se soumettre à la volonté nationale que de suivre le conseil de M. de Cassagnac.

M. Floquet termine en disant que ce que la majorité défend actuellement, ce sont les millions d'électeurs mis en interdit pendant sept mois. (Applaudissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac revient à la tribune. Il se plaint d'être une victime expiatoire du 16 Mai. Il ajoute qu'il sera invalidé à cause que celui qui devrait l'être à sa place s'est mis à l'abri d'une invalidation. Il termine en résumant la défense de son élection.

MM. Marion, Agnel et David veulent parler.

M. Grévy leur refuse la parole.

M. Floquet remontant à la tribune, déclare avoir fait son devoir en demandant l'invalidation de M. Paul de Cassagnac.

La discussion est close.

MM. Marion et Raspail veulent parler sur les incidents qui leur sont personnels.

Le président leur refuse la parole.

M. Paul de Cassagnac est invalidé par assis et levé.

La séance est levée.

Séance du 9 novembre 1878.

M. Raspail demande la parole pour un fait personnel et dit qu'il n'a pas à répondre à une grossièreté.

M. le président rappelle à l'orateur qu'il ne doit pas attaquer une personne étrangère maintenant à l'Assemblée.

M. Raspail se plaint de ce qu'il n'a pas eu la parole hier.

M. le président lui fait remarquer qu'il était impossible de la lui accorder avant la fin du débat, sous peine de l'éterniser par des discussions de même nature.

M. Bonnet-Duverdier demande à s'expliquer sur une parole de M. Floquet qui a cru devoir, a-t-il dit, apposer sa signature au bas de la décision d'un jury d'honneur.

H ne s'agissait pas d'un jury d'honneur, mais d'un jury institué pour régler un différend entre le comité de Lyon et le comité d'une école de Paris.

Le jury a décidé que l'orateur devait maintenir sa démission. Le comité de Lyon ne l'a pas pensé.

M. Floquet répond que la décision du jury régulièrement constitué devait être sans appel.

SÉNAT.

Séance du 7 novembre.

M. le Président. — M. Jacotin m'a adressé la lettre suivante :

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de sénateur de la Haute-Loire.

« Agréez monsieur le président, etc.

« Signé : JACOTIN. »

Il n'y a pas d'opposition ?

La démission de M. Jacotin est acceptée.

Orient et Asie.

Les Russes veulent empêcher provisoirement le retour des réfugiés musulmans en Roumélie et en Bulgarie, les arrêtent à la frontière, alléguant pour prétexte que leurs habitations sont occupées par les Bulgares qui ont suivi la retraite de l'armée russe.

On assure que la Porte adresserait au prince Lobanoff une note protestant contre l'illégalité de ce procédé.

Les Russes ont de même arrêté et disséminé dans les villages des Balkans, 250 familles grecques qui s'étaient réfugiées dans les monts Rhodope, et qui avaient demandé la médiation du commissaire anglais, M. Wolff, pour obtenir leur rapatriement.

On télégraphie de Constantinople que les archevêques de Widdin et de Chorida entraînent des volontaires et des officiers russes pour l'insurrection de Macédoine.

Alexandroff et Chitaski, dans le district de Pianschko, sont soulevés.

Les insurgés bulgares se sont avancés sur Akhitcheli. Ils menacent Palanka, Yabondji, Koutchana.

Les Russes se fortifient dans les Balkans.

Le Pioneer, de Bombay, constate que de nombreuses désertions de troupes afghanes dans la passe du Khaïber ont eu lieu, par suite de maladies et du manque de nourriture.

On espère que l'émir se soumettra entièrement et sans conditions aux demandes anglaises.

Cependant la Gazette civile et militaire, qui se publie à Lahore, annonce qu'une vive fusillade a été entendue dans la passe du Khaïber, et l'on assure au Daily News que l'émir s'avance de Jellabad vers Lapoura, avec l'intention de fortifier encore les passes du Khaïber.

Les troupes afghanes d'Ali-Mousjid sont très abattues, par suite de la fièvre qui sévit parmi elles; des officiers sollicitent vivement Shere-Ali d'ordonner, ou une action immédiate ou le départ des troupes d'Ali-Mousjid.

La mortalité est grande à Jellabad; on compte de trente à quarante décès par jour.

La dépêche suivante a produit, à Paris, une impression favorable.

St-Petersbourg.

On assure qu'il est sérieusement question de nommer une commission supérieure internationale en vue d'assurer l'exécution du traité de Berlin. Ce sont les négociations ouvertes dans ce but qui ont donné lieu au bruit de la réunion d'un nouveau congrès.

Etats-Unis.

Le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu aux Etats-Unis semble prouver que le nouveau parti, à tendances socialistes, dont il a été si souvent question dans ses derniers temps, sous le nom de « Labor party » et de « National party » n'a pas encore en le temps de jeter de profondes racines dans le pays. Il n'est guère en effet question tout comme par le passé, que de la lutte des vieilles organisations politiques — républicaines et démocrates. C'est-à-dire parti avancé et parti conservateur. Les républicains paraissent avoir en le dessus, pas assez, toutefois, pour déplacer la majorité de la Chambre des représentants, qui, s'il faut en croire une dépêche, resterait aux démocrates avec douze voix environ.

D'autre part, le Sénat républicain depuis l'ouverture des hostilités contre le Sud (en 1861), verra disparaître au prochain renouvellement partiel un certain nombre de ses membres; ceux dont l'élection remontait au temps où, sous la protection des troupes fédérales, l'alliance des noirs affranchis et des carpet-baggers prolongeait dans les Etats du Sud l'existence de législatures républicaines. Sa majorité républicaine de deux ou trois voix se transformera en majorité démocrate. Il est donc probable que l'accord qui avait cessé de régner depuis trois ans entre les deux branches du Congrès sera bientôt rétabli.

INFORMATIONS.

Il existe à Berlin une « Société philanthropique française » qui secourt nos compatriotes nécessiteux ou malades, rapatrie les ouvriers ou leur procure de l'ouvrage.

Chaque année, pour la Toussaint, elle a la pieuse habitude de se rendre en corps au cimetière militaire où elle a fait ériger, avec le concours de l'ambassade, une croix de pierre monumentale sur la tombe de 180 officiers et soldats français qui ont succombé à leurs blessures dans les hôpitaux de Berlin en 1870-1871. Une couronne de lauriers est déposée sur le monument.

Cette année l'ambassadeur de France a tenu à s'associer plus particulièrement à cette patriotique cérémonie. Le chancelier et l'attaché militaire sont venus au cimetière, apportant égale-

ment un panier de fleurs qui des herbes parasites remplissent seules désormais.

Ce palais, c'est l'image de la désolation, et à cette morne solitude qui vous serre le cœur, à ce silence lugubre qui vous entoure; on comprend, avec quelle rapidité les ruines se font en Syrie, au milieu d'un peuple barbare : les Druses, et avec des maîtres indifférents : les Turcs. Ce désert de monument encore debout, mais qui chancelle déjà de tous côtés, c'est Deir-el-Kamar, l'ancienne résidence de la famille Shaab, déportée, en 1840, à Malte par l'Angleterre.

Tout est lugubre, comme ses habitants, dans la ville de Deir-el-Kamar, et involontairement, en parcourant ses rues étroites et obscures, en me sentant au milieu de cette population de massacreurs et d'assassins, vers laquelle la curiosité m'avait poussé, je m'assurai que mes pistolets étaient bien dans la fente de ma selle, et j'attirai à moi la carabine que je portais en bandoulière.

Abou'l-Abbas, qui remarqua mon double mouvement et en comprit le sens, sourit gravement dans sa barbe épaisse :

« Ne crains rien, me dit-il, les Druses ne flairent pas encore le sang, et les marabouts n'ont pas encore prêché la guerre sainte. L'heure n'est pas venue de nouveau. »

« Reviendra-t-elle donc ? dis-je avec un sentiment d'horreur. »

Elle sonnera régulièrement, tant que les Druses seront Druses et tant que l'Angleterre aura intérêt à prolonger la désolation. »

Je regardai mon guide assez étonné par l'aphorisme politique que je lui entendais émettre, mais

lui secoua doucement la tête et se contenta d'un mouvement d'épaule.

Nous atteignions alors la maison de M. Loisel, négociant français, correspondant d'une maison de Marseille, établi depuis plusieurs années à Deir-el-Kamar, et pour lequel notre consul de Beyrouth m'avait donné une lettre d'introduction.

M. Loisel me reçut avec cette amabilité charmante, empreinte d'un compatriote heureux d'avoir un hôte avec lequel il pourra parler de la patrie absente. Il me présenta à sa femme, ravissante personne, pleine de distinction, et à sa fille Victorine, un délicieux démon de huit ans, dont je devins promptement l'intime ami, grâce aux babioles que contenait ma valise.

M. Loisel ne voulut pas que j'allasse loger autre part que chez lui, et il fut convenu que je m'installerais dans sa demeure durant mon séjour à Deir-el-Kamar, Abou'l-Abbas fut également reçu et hébergé.

Le soir après dîner, nous prenions le frais sur la terrasse de la maison, couchés sur de moelleux tapis de laine vierge, ayant à notre portée des pipes, du tabac et du café versé dans ces tasses ai-

gués, qui expliquent la quantité énorme que sont censés absorber les Turcs.

Dans la maison voisine de celle habitée par M. Loisel, demeurait un marchand juif, Esau, lequel faisait sur une grande échelle, bien qu'avec les dehors les plus simples l'important commerce des pierres, y joignant les avantages de la banque.

Esau était le correspondant de toutes les maisons renommées de la Syrie, et on évaluait sa fortune à des millions.

Le banquier juif avait une fille, de même âge que Victorine, belle de cette beauté biblique qu'ont conservée les filles de la Palestine. Némie c'était son nom; elle était la compagne de Victorine, et toutes deux s'aimaient d'une amitié tendre.

Rien n'était plus charmant que de contempler ces deux enfants, l'une vêtue à l'européenne, l'autre costumée richement, selon la mode de ses coreligionnaires, jouant, courant, sautant, dans sur cette vaste terrasse qui dominait tout le panorama de la ville.

La nuit était venue, une nuit splendide, lumineuse, comme l'Orient seul en connaît. La brise bienfaisante nous apportait le parfum de la plaine et dilatait nos poitrines oppressées par la chaleur de la journée.

Dans les rues sombres, tristes, serpentant sous nos pieds, je voyais passer les Druses mêlés aux Maronites. J'avais tellement entendu parler des Druses, des horreurs qu'ils avaient commises; leur réputation de férocité sans nom était tellement établie en Syrie que je brulais du désir d'interroger mon hôte à l'égard de ces hommes qu'il devait si bien connaître, puisqu'il était en rapport journalier avec eux.

M. Loisel voulut bien avoir égard à mon indisposition de touriste, et il s'empressa de me donner des détails sur ce que je désirais savoir :

« Le pachalik d'Acre, dans lequel est situé Deir-el-Kamar, me dit-il, a, comme celui de Tripoli, deux natures complètement opposées : l'une âpre et sévère, l'autre gracieuse et riante. »

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 7 novembre 1878. (3)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPÉDUCÉ

I. SOUVENIRS DE VOYAGES.

Ce qui captive tout d'abord l'attention, c'est le palais, vide aujourd'hui, de l'ancien dominateur du Liban. Sur un mamelon s'élève une enceinte immense, toute pleine de tours carrées, de galeries qui s'étagent, d'arcades qui courent de tous côtés, de vastes écuries, de larges cours. Une chapelle chrétienne s'élève face à face avec une mosquée musulmane. Plus loin est un petit bâtiment particulier, qu'au petit nombre de ses fenêtres grillagées, qu'à ses portes basses et lourdes, qu'à ses jardins intérieurs tracés avec soin, on reconnaît facilement pour un harem. Dans ces jardins se dressent des fontaines d'où l'eau ne coule plus, s'étendent des parter-

représentants de la Société philanthropique... leur a annoncé que le ministre des affaires étrangères leur alloue, sur le budget de l'année, un subside annuel de 500 francs.

CHRONIQUE LOCALE

MUSIQUE MILITAIRE
A partir du Dimanche 10 novembre courant la musique militaire jouera de 3 à 4 heures du soir.

LA LUMIERE ELECTRIQUE
Il a été, dans ces derniers temps, beaucoup parlé d'une nouvelle invention du professeur américain M. Edison, relative à la lumière électrique et à l'application de cette lumière à l'éclairage public.

Le Journal de New-York annonce, en effet, que l'ingénieur va procéder prochainement à une expérience publique. Il commencera par édifier toutes les maisons qui se trouvent répandues dans Menlo-Park (l'endroit où est situé son laboratoire), et là, il observera pendant plusieurs soirées l'effet de sa lumière électrique.

Quand tout sera prêt, des stations centrales seront établies à travers la cité de New-York, chaque station rayonnant sur une certaine étendue de terrain, par exemple une superficie de demi-mille. Aux stations centrales se trouveront les générateurs magnéto-électriques.

Des fils électriques, disposés sous le sol, dans des tuyaux en fer (les tuyaux de gaz pourront servir à l'expérience) mèleront ces générateurs en communication avec les maisons, les magasins, les théâtres et tous les autres édifices ou espaces qu'il s'agira d'éclairer.

L'invention prendra pour la circonstance le nom de bec dont on se sert actuellement. Des compteurs seront employés pour déterminer la quantité d'électricité qui aura été consommée ou consommée. Seulement leur forme n'est pas encore fixée.

Au dire du Journal, la lumière sera en événement (bat-wing) et aura la puissance de quinze bougies (fifteen candlepower). Pour allumer, il suffira de toucher un petit ressort, et aussitôt l'électricité commencera son travail.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 2 au 9 novembre.
Naissances.
Joseph, rue de la Mairie.

Mariages.
Baureille, Louis et Combarieu, Marie.
Alazard, Louis et Bourrières, Catherine.
Gibert, Louis et Clieffor, Eugénie.

Décès.
Palouil, Marie, 88 ans, rue de la Mairie.
Aiglé, Gramont, 84 ans, Petite-Charreusse.
Valat, Jean-Baptiste, Conducteur des Ponts et chaussés 76 ans aux Mayréns.

Avis
Messieurs les banquiers, aubergistes, cafetiers et fournisseurs, sont prévenus que M. le comte F. de Rollignac se trouve dans la dure nécessité de ne pouvoir payer aucune dette de son fils Robert.

Marché aux Bestiaux de La Villette.
Paris, 7 novembre

Table with 4 columns: ESPECES de BESTIAUX, AMENES, VENDUS, PRIX EXTRÊMES. Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

DERNIÈRES NOUVELLES

Voici la lettre adressée par M. de Montalivet aux membres du comité des gauches, pour leur faire connaître qu'il accepte la candidature qu'on lui offre.

Messieurs,
J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'offrir la candidature à l'une des trois places de sénateur inamovible qui sont vacantes en ce moment.

J'accepte donc une candidature qui m'honore, heureux si, par cette démonstration, je peux concourir à l'affermissement du seul gouvernement qui puisse aujourd'hui assurer à la France les bienfaits de l'ordre, de la paix, du travail et de la liberté.

AGRÉEZ, MESSIEURS, L'ASSURANCE DE MA HAUTE CONSIDÉRATION.

Bourse de Paris
Cours du 9 Novembre.
Rente 3 p. 75 70
3 p. amortissable 78 50
4 1/2 p. 106 00
5 p. 112 15

VALEURS DIVERSES au comptant. CLOTURE du 8 Nov. CLOTURE précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 p.

VARIÉTÉS
Vieilles chansons quercynaises. (Suite)
LA MOULINIÈRE

C'est surtout une chanson de moisson. Deux garçons d'Allemagne se disputent les faveurs d'une meunière qui les éconduit.
Din la ribièreto d'Espagno,
Il y a trouès moulins.
La moulinière qué fa morlé,
Régardo las campagnes.

LOU BOYER

Chanson très-connue dans le monde musical. Madame Michelet l'a citée dans ses mémoires d'un enfant. Cependant elle est peu répandue dans les campagnes du Lot.
Quand lo boyer ben de laoura,
Planto soun agulliado,
A, e, i, o, u,

Tot los nobious qué passaran
Prendran aygo sénhiado,
A, e, i, o, u,

NOËL
Ce Noël qui est très-connu de toutes les vieilles femmes est encore très-chanté. Il devait y en avoir plusieurs dans ce genre. Nous regrettons de n'avoir pu trouver que celui-ci qui est du reste très joli.

You soui lou respounsiablé
Dé tout lou méou troupel.
Lou loup és débouarblé,
Mé mintsara l'agnel.

— Aquesto net es santificado,
Lou qu'es nascut zou dono tout,
Metso-net és passado,
N'atsés pas pou del lout,
Metso-net és passado,
Anen, quitto zou tout.

OBBLIGATIONS DOMANIALES HYPOTHÉCAIRES D'EGYPTE
Créées en vertu du décret du 26 octobre 1878.
ÉMISSION DE L. ST. 8,500,000
Faisant au change fixe de 25 fr. 25

S. A. le Khédivé ayant, sur l'avis de son Conseil des Ministres et avec le concours des commissaires de la Dette publique, rendu un décret autorisant le susdit Emprunt, M. Charles Rivers-Wilson, Ministre des Finances d'Egypte, a traité avec MM. de Rothschild frères, de Paris, et MM. N. M. Rothschild et fils, de Londres, pour la négociation dudit Emprunt.

Table with 3 columns: L. st., Fr., d'intérêt annuel. Rows include 20 capital nominal, 40, 100, 200, 1000.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Chez MM. de Rothschild frères
Les lundi 11 et mardi 12 novembre 1878
Elle sera ouverte simultanément à LONDRES, BRUXELLES, AMSTERDAM, etc.

Les versements successifs et les libérations devront être effectués sur la place où la souscription aura été faite.
Des certificats provisoires, revêtus du timbre français, seront délivrés aux souscripteurs, lors de la répartition. Ils seront échangés, après paiement du dernier timbre, contre des titres définitifs, dès que ces titres pourront être délivrés.

« Petit traité de lecture à haute voix, à l'usage des Ecoles primaires » M. E. Legouvé, de l'Académie française publiée à la librairie Hetzel le petit manuel destiné par la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique à inaugurer cet enseignement dans nos écoles primaires. Jamais science nouvelle n'aura trouvée son début un maître plus maître en son sujet. Cette fois du moins, ce ne sera pas la leçon aura fait défaut à l'élève.

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit, dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait pour cracher de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées; et ce n'est qu'à grand peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède; il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches. Il suffit d'avalier à chaque repas deux ou trois capsules de Goudron Guyot pour obtenir rapidement un bien-être que trop souvent on avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaît complètement par l'usage un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr. 50 c., contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant: 10 à 15 centimes par jour.

Ce produit, en raison de sa vente considérable, a suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. 3

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), darts, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Darts M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) aucune guérison était impossible, a été totalement guéri des darts par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871: M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuosités, spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation

d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shortland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Cahors. Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Librairie FIRMIN DIDOT et Cie, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille Sous la direction de M<sup>me</sup> EMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique

et théorique de leur exécution. Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements:

1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4<sup>e</sup> édition avec une gravure colorée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M<sup>me</sup> Nelly LIEUTÉB Parait le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M<sup>me</sup> Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

Prix: 10 francs pour toute la France. On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUS FAITS et sur MESURE Pour Hommes & pour Enfants

Atelier de fabrication, à Paris, 37, rue Jean Jacques Rousseau MAISON DE VENTE A CAHORS, boulevard Sud, au coin de la rue Fénelon.

Vous trouverez chez M. GREIL, à Cahors:

- COSTUMES COMPLETS d'hiver, pour hommes, depuis 14 fr. Id. Id. pour enfants, depuis 6 fr. SOUTANES en très bon drap, sur mesure, depuis 45 fr. PARDESSUS pour hommes, entièrement doublés, depuis 14 fr. PARDESSUS pour enfants, Id. 7 fr. DOUILLETES ouatées mérinos, garnies, depuis 45 fr.

Un joli choix d'Echantillons de très belles Etoffes, de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour le Vêtement sur mesure.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et toujours chez les meilleurs fabricants de Paris, les Uniformes militaires et civils, les Vêtements ecclésiastiques. — Les livrées.

Etablissement Horticole

A côté de l'Evêché, à Cahors (Lot).

Le Sieur VINCENS,

Pépiniériste-Horticulteur

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il a disponible pour l'année 1878 et 1879, un Grand Assortiment d'Arbres Fruitières, d'Ornements et d'Agréments, Plantes de serres et de pleine terre, Graines potagères et fourragères, Oignons à fleurs, de provenance hollandaise, le tout en très beaux sujets et belles variétés à de bonnes conditions.

Il se charge, comme par le passé de toutes sortes de tracée et plantations.

Etablissement visible tous les jours.

Entrée libre.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS:

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale: Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le Journal du Dimanche commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

M. MAURICE, sculpteur

A l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient l'honneur de leur confiance, qu'il se charge de tous les travaux, tels que: travaux d'église, monuments funèbres, sculpture pour meubles à des prix très modérés.

Atelier, rue du Portail-au-vent, 12, à Cahors.

MODES

RUE DU PORTAIL-AU-VENT, CAHORS

Mlle L. MAURICE, fait prévenir les Dames qui voudraient bien l'honneur de leur visite, qu'elles trouveront chez elle des chapeaux du meilleur goût et sortant des premières Maisons de Paris.

CHACUN CHEZ SOI

peut très facilement et rapidement ARGENTER, d'une façon durable, tout objet en cuivre, bronze, etc., RÉARGENTER le Ruolz et le Plaqué usé, avec le Blanc d'argent pur, de M. MARTY, 9, rue Saint-Hilaire, à Toulouse.

La boîte avec instruction, 4 fr. 50 c.; la demi-boîte, 2 fr. 50 c.; le quart de boîte, 1 fr. 50. (Envoi franco contre timbres-postes.)

Se trouve à Cahors, chez M. SOULIÉ, doreur.

LE TRIOMPHE LE PLUS ÉCLATANT

de l'Exposition 1878

SEUL GRAND PRIX

Décerné aux célèbres machines à coudre

WHEELER et WILSON

sur tous les concurrents du Monde entier

H. VIGNERON,

seul concessionnaire pour la France.

70, Boulevard Sébastopol, PARIS.

EAU SULFURÉE, SODIQUE ET CALCIQUE

EAUX-BONNES

D. Pyrénées. — Saison 15 mai - 15 Octobre.

Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.

Préviens sûrement la Phthisie pulmonaire.

Dépôt dans toutes les Pharmacies.

A VENDRE

LA

JOLIE VILLA

de Mgr DOUMERC,

Située à Cahors, à l'entrée du faubourg Labarre.

S'adresser pour tous renseignements à M. ARÈNES, notaire à Cahors.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur

LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

EXTRAIT DU CATALOGUE

- Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés. 600
- Dictionnaire de Littérature et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés. 112
- Dictionnaire d'Histoire naturelle, par D'ORRÉSY. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main. 480
- Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de WURTZ. 5 volumes. Ouvrage terminé. 90
- Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes. 496
- Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-f° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 40 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés. 425
- Grand Atlas universel de DUCROCQ. 40 cartes double in-folio reliées en un volume. 90
- Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet. 100

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

LA GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers

SEPTIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches.

PAR AN

4

FRANCS

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des Tirages Financiers et des Valeurs à lots

PARAISSENT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 Fr. Première Année

AVEC LA PRIME GRATUITE

ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE

59, Rue Taubout-Paris.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taubout, 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Fontaines de l'État. Applications en médecine:

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maux de tête, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTE-RIVE. — Prescrit comme Célestins.

Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire:

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur le

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

LE DOMAINE DE RÉVEILLON

situé dans la commune d'Alvignac,

près de la station de Rocamadour,

composé de Bois, Pâturés, Prés,

Terres labourables, Bâtimens en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour,

propriétaire.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS.

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.